



NOTE DU LIERRE

CYCLE N°2 :
TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE
DES SERVICES PUBLICS

**Note n°2 : « Politiques culturelles et
sobriété : quel rôle pour la puissance
publique ? »**





RÉSUMÉ

La sobriété, bien au-delà de la baisse ciblée de la production et de la consommation des ressources à laquelle elle fait référence, désigne un mode de vie épanoui car respectueux de soi et du monde vivant, et propice au développement de nouvelles convivialités. Comme tout autre secteur socio-économique, le secteur culturel doit réduire ses émissions de CO2 et sa consommation de ressources en adoptant des pratiques écoresponsables et adapter ses modèles au nouveau régime climatique. Au-delà, les politiques culturelles ont également un rôle particulier de vecteur à jouer pour accompagner le changement des pratiques et des imaginaires, en diffusant la culture scientifique et en imaginant le monde de demain, un monde sobre, solidaire, désirable et convivial.

Cette note s'inscrit dans la série de notes du Lierre sur la transformation écologique des services publics.

Cette note est le fruit d'un travail collectif, coordonné par le Groupe de travail « Culture » du Lierre.

Des agents publics du Ministère de la Culture et d'autres institutions publiques y ont contribué, et au regard de leur fonctions ont souhaité garder leur anonymat.

Des mises en relations avec les membres du GT pourront être envisagées au cas par cas.

CONTEXTE ET ENJEUX

A. Importance et état des lieux

1. La culture : un secteur émetteur comme les autres

Conséquence des principes d'exception et de diversité qui ont présidé à son développement, le secteur culturel s'est longtemps senti peu concerné par la question écologique, s'estimant peu responsable du franchissement en cours des différentes limites planétaires. De récentes analyses d'impacts dédiées aux pratiques culturelles¹ ont démontré qu'il n'en était rien.

La culture est en effet largement intégrée à des secteurs d'activité à forts impacts carbonés et environnementaux : **mobilité** (la culture et les loisirs constituent la 3e cause de mobilité des Français), **aménagement du territoire** (en 2019, 64% des 213 millions de spectateurs se rendaient encore au cinéma en voiture), **bâtiment** (16 000 lieux de lecture publique, 1 200 musées, 2 000 cinémas, 440 lieux de spectacles...), **numérique** (la culture est le premier poste de consommation des données numériques). Le secteur culturel fait ainsi partie des périmètres pour lesquels le Plan de Transformation de l'Économie Française² et la Stratégie Nationale Bas Carbone proposent des objectifs chiffrés de décarbonation.

2. La culture : un secteur aux pouvoirs sous-estimés pour la transition ?

- **Un pouvoir de persuasion** : l'art peut faire appel aux compétences émotionnelles pour favoriser la prise de conscience de l'urgence environnementale (réchauffement climatique, chute de la biodiversité, santé environnementale) et le passage à l'action.
- **Un pouvoir symbolique** : aborder les risques socio-environnementaux dans les œuvres (films catastrophes, romans d'anticipation...) amène le sujet dans le débat public³.
- **Un pouvoir d'imagination, de prospective** : l'art a la capacité à créer des récits, à imaginer de quoi serait fait un futur écologique désirable⁴.
- La fiction possède un **pouvoir prescripteur**, qui peut jouer en faveur de la transformation écologique⁵, comme il a pu aider à la reconnaissance des minorités. Or la fiction véhiculée aujourd'hui par les industries culturelles valorise encore souvent les styles de vie luxueux.
- **Un pouvoir de médiation pour renforcer la connaissance de l'environnement**. La culture n'a pas uniquement trait aux arts et aux humanités. La culture scientifique et les compétences informationnelles font aussi partie du champ culturel.

¹ D. Irle, A. Roesch, S. Valensi, *Décarboner la culture* (PUG, oct. 2021), *Décarbonons la culture* (The Shift Project, nov. 2021).

² *Décarbonons la culture* (The Shift Project, nov. 2021).

³ On peut citer par exemple l'écho médiatique de *Don't look up* (Adam McKay, 2021).

⁴ *Demain* (2015) ou *Animal* (2021) de Cyril Dion

⁵ <https://librairie.ademe.fr/cadic/7100/des-recits-et-des-actes-011857.pdf> ;

<https://librairie.ademe.fr/developpement-durable/5840-comment-faire-evoluer-nos-imaginaires-.html> ;

https://communication-responsable.ademe.fr/nouveaux-recits/lemergence-de-nouveaux-recits#Le_role_cle_des_communicants_et_acteurs_culturels

B. Freins et difficultés identifiés

Quelques freins à la transition écologique **propres au secteur culturel** pourraient être mis en avant par le secteur :

- Le milieu culturel pourrait associer l'objectif de décarbonation avec une **atteinte à la liberté de création**, via une instrumentalisation des œuvres et des artistes, la censure de certains sujets, ou un amoindrissement des capacités financières pour créer.
- La transition pourrait être considérée une menace pour **la diversité culturelle et le développement des industries culturelles**, avec une réduction du nombre d'œuvres créées, entraînant une moindre prise de risque artistique, une moindre circulation des œuvres et des artistes, et la mise en péril des modèles économiques du secteur.
- La transition pourrait également être perçue **comme un obstacle à la conservation et à la valorisation du patrimoine**, comme l'illustrent les débats sur l'implantation d'éoliennes, l'isolation des monuments ou l'éclairage nocturne du patrimoine...
- Le modèle de transition, en rupture avec le paradigme actuel qui suppose des chiffres de fréquentation toujours croissants, peut également avoir une incidence **sur les objectifs de démocratisation et de démocratie culturelle**.
- Sans accompagnement spécifique, et si elle débouchait sur une réduction non contrôlée du nombre de créations, la transition pourrait également avoir un **impact négatif sur l'emploi artistique et culturel**, dans un secteur déjà précaire.
- Le secteur se caractérise par une **grande diversité de sous-secteurs** et une **atomisation des acteurs** rendant difficile l'élaboration d'un plan d'action global.

*« Le secteur culturel n'est pas non plus épargné par les freins qui touchent les autres secteurs : absence de **portage politique, méconnaissance des enjeux et manque de formation** des professionnels, manque de moyens financiers et humains, **enjeux d'équité** et répartition de « l'effort », **désirabilité d'un nouveau modèle de politique culturelle**. »*

Ces freins doivent être compris et ont été pris en compte pour élaborer les propositions qui suivent.

PRIORITÉS D’ACTION

A. Commencer par l’éco-responsabilité : la sobriété au quotidien

1. Mesurer pour mieux limiter son impact

L’habitude systématique de mesurer son impact sur l’environnement est un point de départ pour élaborer des trajectoires de long terme, déployées dans les courts délais requis par l’urgence de la situation. **La production d’une stratégie de décarbonation assise sur des données et des outils de mesures objectifs** (type bilan carbone comprenant les scopes 1,2 et 3) peut devenir un prérequis au soutien public, ainsi qu’a pu le mettre en place le Centre National du Cinéma et de l’image animée à travers « Plan Action ! »⁶.

Ce principe pourrait être utilisé par **tous les organismes de tutelle étatique et les collectivités**, en prélude à la fixation et au phasage d’engagements de limitation. Le ministère de la Culture a d’ailleurs commencé à emprunter cette voie en mettant en chantier des référentiels carbone dans chacun des labels de la création. Autres exemples, la ville de Clermont-Ferrand souhaite expérimenter les nouvelles formes de comptabilités écologiques dans le secteur culturel⁷ et la Métropole de Lyon a mis disposition des acteurs un outil de comptabilisation carbone des activités culturelles⁸. De nombreux acteurs culturels se sont engagés dans la comptabilisation de leur impact carbone : labellisation ISO20121 pour l’Opéra de Lille et l’Aéronef⁹, réalisation d’un bilan carbone et conception d’un outil de mesure d’impact des décors (EDEOS) pour l’Opéra de Lyon¹⁰, investissement dans une démarche collective de réalisation de son bilan carbone pour 12 structures du spectacle vivant avec rédaction d’un livre blanc¹¹ ...

2. Intervenir en priorité sur les secteurs et les postes les plus émissifs

- **Réduire en priorité l’impact majeur de la mobilité des personnes et des œuvres**

Les opérateurs culturels ne peuvent imposer à leurs usagers un mode de déplacement mais ils peuvent **inciter les usagers à utiliser les mobilités douces** (mise en valeur sur le site internet¹², tarifs réduits pour les personnes venues en transport en commun ou en vélo¹³, plateforme de covoiturage...) ou **construire, avec le soutien des collectivités, des partenariats renforcés avec les syndicats de transport publics pour faire évoluer l’offre** (adaptation des horaires des transports ou de spectacles, mise en place de

⁶ https://www.cnc.fr/a-propos-du-cnc/le-plan-action-politique-de-transition-ecologique-et-energetique-des-secteurs-du-cinema-de-laudiovisuel-et-des-industries-techniques_1850685

⁷ Mis en œuvre par la 27e Région avec le soutien de la Fondation de France

⁸ <https://acteursculturels.grandlyon.com/eco-responsabilite-boite-a-outils/>

⁹ L’association ECHO rassemble en Hauts de France les structures de spectacle vivant engagées dans des démarches éco-responsables : <https://www.echo-culturedurable.fr/>

¹⁰ <https://www.opera-lyon.com/l-opera-de-lyon/un-opera-engage/engagement-environnemental>

¹¹ <https://www.wecount.io/guide-d%C3%A9carbonation-spectacle-vivant>

¹² <https://aeronef.fr/aeroeasygo>

¹³ Forfait mobilité durable de la Biennale de Lyon, et d’Universcience

parkings vélos sécurisés ou de stations de transport à proximité des équipements, billets combinés offre culturelle/transport¹⁴...).

Il est également possible de **maximiser les temps de présence des artistes sur le territoire pour limiter leur empreinte** : partager la venue d'artistes entre plusieurs structures (tournées raisonnées), conditionner le soutien public à des temps minimaux de présence et à des rencontres avec les habitants, en finir avec les clauses d'exclusivité territoriale dans les contrats...

Pour ce qui a trait **au déplacement des œuvres et du matériel**, là encore plusieurs leviers existent : rallonger la durée des expositions, réduire le nombre d'œuvres exposées, encourager la co-production et l'itinérance des expositions, organiser la mutualisation du matériel scénique à l'échelle locale, allonger la durée de vie du matériel...

- **Diminuer l'impact des bâtiments**

L'isolation des équipements culturels n'est pas encore, loin s'en faut, une priorité. Il conviendrait de proposer rapidement **un grand plan de rénovation thermique des équipements culturels**, pas uniquement ceux dont l'État est propriétaire¹⁵ mais aussi ceux des collectivités, beaucoup plus nombreux. Au-delà d'une rénovation strictement thermique, il s'agit également **d'encourager les rénovations ambitieuses d'équipements permettant une plus grande réparabilité** et des formats de conception ouverts.

Ces rénovations seraient aussi l'occasion de **repenser les équipements culturels existants au profit d'une mixité d'usages**, d'une plus grande **modularité**, et d'une plus grande **convivialité**.

Quelques exemples inspirants : la Bib de Dunkerque qui associe médiathèque, café et salle de spectacle/conférence avec entrées distinctes ; la Source à Roncq qui combine médiathèque, cinéma-, salle de spectacle/polyvalente et espaces associatifs, le Volcan au Havre qui comprend espaces de restauration, scène nationale et médiathèque.

- **Limiter les effets du numérique culturel aujourd'hui et demain**

En matière numérique, la production des terminaux (matériel scénique, outils de médiation...) engendre davantage d'impacts que leur usage. **Il faut donc en priorité les renouveler moins souvent, étendre leurs cycles de vie et favoriser la mutualisation des parcs techniques.**

Le secteur doit aussi urgemment prendre en considération l'impact digital¹⁶ des œuvres et des modes de travail et de médiation. On se doit de questionner l'engouement actuel pour le métavers et des technologies immersives, un sujet dans lequel les pouvoirs publics s'engouffrent et s'apprêtent à investir des sommes considérables¹⁷ sans véritablement s'interroger sur son bien-fondé. Il importe de drastiquement réorienter les programmes actuels de subvention de l'innovation numérique culturelle vers **le soutien au développement de l'innovation frugale et/ou au low-tech.**

¹⁴ <https://metropole.nantes.fr/actualites/2022/deplacements-stationnement/partenariats-tan>

¹⁵ <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/France-Relance-plan-de-renovation-energetique-des-batiments-publics-44-projets-finances-au-benefice-du-Ministere-de-la-Culture>

¹⁶ <https://www.hautconseilclimat.fr/actualites/le-hcc-presente-son-avis-maitriser-limpact-carbone-de-la-5g/>

¹⁷ <https://www.gouvernement.fr/france-2030-lancement-de-quatre-dispositifs-pour-accompagner-la-transformation-des-industries>

B. Engendrer des changements structurels : la sobriété des modèles culturels

1. Une bonne politique culturelle = un équipement culturel ?

À rebours de la dynamique des dernières décennies, et considérant que l'équipement culturel ne doit plus constituer l'alpha et l'oméga d'une bonne politique culturelle, il est proposé **d'instaurer un moratoire sur la construction de nouveaux équipements culturels** pour limiter la consommation de nouvelles ressources (sols, fluides...). Cela représente un processus politique ardu, qui nécessitera d'être construit et débattu. Dans l'immédiat, **l'imposition d'éco-critères sérieux** aux projets en cours, ainsi qu'une obligation de solliciter l'ADEME au stade de l'attribution de permis de construire ou des subventions, sont indispensables.

L'optimisation du patrimoine bâti existant est partie intégrante de cette stratégie, notamment par la réutilisation systématique des friches industrielles, des commerces non-occupés, des bureaux et logements vacants... Les collectivités, les services déconcentrés de l'État, et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pourront contribuer à la cartographie et à la facilitation de la transformation de ces équipements, notamment dans une démarche d'urbanisme transitoire.

2. Une bonne politique culturelle = produire toujours plus d'œuvres et de manifestations ?

La politique culturelle pourrait s'attacher à **ne plus véhiculer une vision productiviste de l'offre culturelle**, reposant sur l'idée qu'une bonne politique culturelle doit nécessairement se traduire par toujours plus de créations et d'événements, entendus au sens le plus quantitatif du terme. Dans le cadre d'une politique culturelle renouvelée, il s'agirait :

- De **proposer de meilleures conditions de création pour les artistes** en rémunérant mieux les temps de recherche, d'écriture, de diffusion et d'action culturelle¹⁸.
- Et **d'organiser un meilleur partage des créations existantes entre les créateurs et leurs publics** sachant par exemple qu'une création de théâtre fait en moyenne l'objet de 7 représentations, et une création de danse en moyenne 2,3.¹⁹

Cela pourrait se traduire sur le plan opérationnel en :

- **Donnant davantage de visibilité à l'offre existante**, par exemple pour les collections permanentes dans les musées (parcours thématiques, micro-événements ...).
- **Rééquilibrant les financements publics de la création vers la diffusion des œuvres notamment dans le secteur du spectacle vivant** en les faisant circuler de façon raisonnée sur le territoire national, par exemple en encourageant les réseaux de diffusion régionaux ou les coopératives ou fonds de production mutualisés²⁰ ...
- **Limitant urgemment le gaspillage de ressources provoqué par la surproduction des industries culturelles²¹**, en encourageant par exemple l'édition à la demande.
- **Engageant les structures culturelles à prendre une part majeure dans les écosystèmes économiques alternatifs** comme l'économie circulaire, la promotion du "zéro déchet",

¹⁸ <https://www.syndeac.org/la-mutation-ecologique-dans-le-spectacle-vivant-28431/>

¹⁹ <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-soutien-du-ministere-de-la-culture-au-spectacle-vivant>

²⁰ <http://www.lacoopera.com/bio>

²¹ 165 000 livres neufs détruits chaque jour en France d'après le Shift Project

l'économie de la fonctionnalité. Cela peut consister à subventionner davantage les structures ESS et circulaires locales, à investir dans la création de ressourceries culturelles²² ou à positionner les acteurs culturels, notamment les bibliothèques, comme organes de mutualisation de ressources...

3. Une bonne politique culturelle = toujours plus de public, venu de toujours plus loin ?

L'objectif traditionnel de démocratisation culturelle a progressivement conduit la puissance publique à considérer **la fréquentation comme l'indicateur principal de succès des politiques culturelles**, d'autant plus lorsqu'il a été couplé à des logiques de rayonnement et d'attractivité. Mais faut-il faire venir toujours plus de public, de toujours plus loin, au prix de déplacements démultipliés ?

Plusieurs logiques sont au contraire à renforcer : **préférer la circulation de milliers d'œuvres et d'artistes à celle de millions de visiteurs/spectateurs, privilégier le niveau de satisfaction des usagers**, la qualité et le confort de la pratique culturelle **plutôt que la « quantité » de public²³, encourager et valoriser les opérateurs qui font l'effort d'aller chercher un public de proximité** sociologiquement diversifié (via « l'aller-vers »²⁴, les opérations dans l'espace public, l'itinérance...), même s'il est paradoxalement parfois plus difficile à faire venir que les touristes internationaux : mesure climatique mais aussi de justice sociale...

C. Accompagner les changements d'imaginaires : la sobriété partout sauf dans la diffusion des connaissances et la création

La culture doit aussi devenir **un vecteur pour porter les transformations nécessaires** de nos sociétés, changer nos regards, nos représentations.

1. Diffuser la connaissance sur les enjeux scientifiques et climatiques

Il est urgent de mettre en place un plan de formation approfondi²⁵ pour tous les acteurs du secteur artistique et culturel, dans les formations initiales de tous les établissements d'enseignement supérieur couverts par le Ministère de la Culture, et d'encourager la formation continue sur ces sujets pour les professionnels en poste.

La puissance publique doit également encourager la **diffusion de l'information parmi les acteurs culturels au quotidien, de façon plus structurelle** : désigner des référents écologiques dans toutes les administrations, animer des collectifs de veille, de partage de bonnes pratiques et d'outils clairs²⁶, organiser régulièrement des espaces de rencontre entre artistes, professionnels de la culture et scientifiques (résidences, formations communes...).

Le **développement de la culture scientifique** (éducation à l'environnement, apprentissage des techniques sobres, médiation des cultures alter-numériques...) **et de l'esprit critique auprès du grand public** est un enjeu prioritaire, et ce dès l'enfance. Le réinvestissement de ce champ appelle une politique

²² <https://www.ressac.org/>

²³ Exemple du Louvre qui a limité sa jauge à 30.000 spectateurs par jour

²⁴ <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Ete-culturel>

²⁵ <https://le-lierre.fr/formation-des-fonctionnaires/>

²⁶ https://inet.cnfpt.fr/sites/default/files/2022-11/Etude_Culture_et_developpement_durable.pdf ; <https://www.observatoire-culture.net/dossier/transition-ecologique-culture>

beaucoup plus ambitieuse, conjointe de la part de ses deux ministères de tutelle. Il convient également **de ne pas négliger le rôle des médias** dans la vulgarisation scientifique et la construction de l'opinion publique sur les sujets écologiques²⁷.

Le dépassement de **l'opposition factice entre la nature** (espaces protégés, faune, flore...) **et la culture impose d'en faire des causes communes** pour changer le regard sur l'environnement, tout en le « déconsumérisant ». Cela revient à mettre les compétences des acteurs de la médiation culturelle au service des professionnels de l'environnement et de la cause du vivant²⁸.

2. Garantir la liberté de création pour permettre aux artistes d'imaginer un monde où les conditions d'habitabilité de l'ensemble des êtres vivants seront garanties

La culture a un rôle central à jouer dans la construction de nouvelles visions du monde. Le manque de relais politique et de désirabilité d'un monde post-transition procèdent souvent d'un manque d'imagination. Quel domaine sinon celui de la culture est capable d'apporter aux citoyens ce nouvel imaginaire et démontrer que la transition est aussi un objectif enthousiasmant, un nouveau modèle de lien social, de rapport aux autres et au monde ?

Il est utile de rappeler ici que **le droit français reconnaît et protège la liberté de création des artistes** et la liberté de programmation des structures culturelles. Le rôle de la puissance publique n'est surtout pas d'imposer aux créateurs les sujets qui doivent inspirer leurs œuvres, ni de leur laisser la charge mentale et matérielle de la transition des esprits vers l'écologie. **À cet égard, la puissance publique doit assumer pleinement ses responsabilités réglementaires et de soutien financier à la création, et faire confiance aux artistes pour s'emparer des sujets relatifs à la transition écologique dans leurs œuvres.**

Conclusion :

Cette note s'est principalement attachée à **savoir comment le secteur culturel pouvait contribuer à la transition**, mais la question a tout lieu d'être également posée en miroir : **qu'est-ce que la transition peut apporter aux politiques culturelles ?** Politiques culturelles et politiques de transition partagent des enjeux et valeurs concordantes : la durabilité des constructions n'est pas sans rappeler les enjeux de préservation du patrimoine, la biodiversité fait écho aux objectifs de diversité culturelle, et la justice sociale comprend l'enjeu de déprécariser les artistes. Dans ce contexte, **les enjeux de la transition pourront-ils donner un nouveau souffle aux politiques culturelles en France**, le souffle dont elles ont besoin pour se réinventer et se construire un avenir ? C'est le pari que font les auteurs de cette note.

Le Lierre – Septembre 2023

²⁷ <https://chartejournalismeeecologie.fr/>

²⁸ <https://bap-idf.com/> ou <http://www.gillesclement.com/>



CONTACT PRESSE :

Adam Forrai, Responsable des Affaires générales, 06. 79. 28. 75. 02,
adam.forrai@le-lierre.fr

Fondé en 2019, le Lierre rassemble plus de 1400 fonctionnaires, hauts fonctionnaires, experts, consultants, acteurs des politiques publiques, convaincus que la transformation de l'action et des politiques publiques est indispensable pour répondre aux urgences écologiques et sociales.

Plus d'informations sur le site <https://le-lierre.fr/>

